

La socialisation à l'homme, une étape à ne pas négliger

ÉDUCATION Si le chien de protection est souvent amené à travailler seul, il ne doit pas pour autant se comporter en animal « sauvage » et devenir incontrôlable par son maître.



Un rapport hiérarchique clair doit être établi entre le maître et le chien.

On a longtemps cru que pour une meilleure efficacité, il fallait absolument limiter au strict minimum les contacts du chien de protection avec l'homme. Aujourd'hui, ces principes sont remis en cause, car l'absence totale de l'humain pendant la période de socialisation du chiot (entre la huitième et la douzième semaine après la naissance) conduit le plus souvent à un chien adulte peureux vis-à-vis de l'homme, voire agressif et ingérable par l'éleveur. Une socialisation réussie est le résultat d'un subtil dosage entre attachement au troupeau et intérêt pour l'homme.

■ A partir de 3 semaines : premiers contacts avec l'homme

Jusqu'à son sevrage, le chiot vit avec sa

mère et le reste de la fratrie, au contact des brebis, ce qui lui permet de nouer des relations avec ces deux espèces et d'apprendre leurs codes de communication. Tout chien de protection étant amené dans sa carrière à avoir des interactions avec l'homme, il est indispensable que les chiots fassent aussi connaissance avec celui-ci. L'éleveur-naisseur n'interviendra sur les chiots qu'à partir de trois semaines, leur parlera et les manipulera en les prenant par la peau du cou pour les décoller du sol ou en les mettant sur le dos. Si des chiots paraissent l'éviter ou le craindre, l'éleveur devra les amadouer en les caressant. Ces manipulations ne doivent prendre que quelques minutes par jour et ne doivent pas engendrer de contacts trop familiers ; en aucun cas les chiots ne doivent attendre la visite

de l'éleveur. Le but est finalement de sceller un « pacte social » dans lequel l'homme est identifié par les chiots comme un élément qu'il faut respecter mais dont il ne faut pas avoir peur pour autant.

■ A partir de 7 semaines : intégration dans le troupeau d'accueil

La priorité est alors qu'il s'attache aux animaux. Durant cette phase, qui peut prendre deux à quatre semaines, l'homme doit se faire le plus discret possible et limiter les contacts (quelques paroles et quelques caresses suffisent). L'éleveur saura que des relations fortes sont nouées lorsqu'il observera des léchages, des contacts voulus et recherchés.

Lorsque l'attachement est fort, il est important que l'acquéreur intervienne de nouveau directement sur le chiot lors de ses visites journalières, en s'assurant toujours que ces interventions ne détériorent pas les relations entre le chiot et les animaux. L'éleveur reproduira les manipulations effectuées sur la portée : prise du chiot par la peau du cou, mise sur le dos, incitation à venir au pied jusqu'à ce que l'animal les accepte sans appréhension et sans se sentir menacé. Il est beaucoup plus aisé de faire accepter ce type de manipulations à un chiot de 10 kg plutôt que de commencer sur un chien en pesant 50 !

A cette période, il est également conseillé de faire rencontrer au chiot d'autres humains (enfants, voisins, autres éleveurs...) afin de vérifier qu'il ne manifeste pas de crainte, de familiarité ou d'agressivité excessive à leur égard. Le maître peut intervenir pour réguler

d'éventuels mauvais comportements. L'objectif est toujours de renforcer le « pacte social », et il est souhaitable de poursuivre ce renforcement chez le chien adolescent qui peut se montrer turbulent et remettre en cause les relations établies. La plupart du temps, jusqu'au

**IL EST INDISPENSABLE
QUE LES CHIOTS FASSENT
CONNAISSANCE
AVEC L'HOMME.**

MAÎTRE ET CHIEN

Les relations idéales

- **Chien attaché au troupeau :** l'attachement au troupeau, s'il est fort, limite sa zone d'intervention et il ne fera preuve d'agressivité envers l'humain que si l'intégrité du troupeau ou la sienne est menacée.
- **Chien socialisé :** il respecte l'humain sans en avoir peur.
- **Chien hiérarchisé :** il se soumet à l'autorité de son maître.
- **Chien éduqué :** il obéit à un certain nombre d'ordres et respecte des limites imposées.

cinquième mois, le chiot est encore en bergerie, ainsi, le travail se trouve facilité puisqu'il peut se faire, en majeure partie, en milieu confiné.

■ A partir de 5 mois : poursuite de l'éducation

Un éleveur ne peut avoir pleinement confiance en son chien que si celui-ci respecte son autorité et lui est obéissant en toute circonstance. Le chien doit donc être hiérarchisé et connaître quelques ordres indispensables des mots courts associés à des actions précises. L'éducation permet d'atteindre ces objectifs. Elle doit commencer très tôt : une fois que l'on s'est assuré que le chiot manifeste un attachement fort aux animaux. Cette éducation consiste à déterminer un territoire duquel le chien ne doit pas sortir impunément (apprentissage des limites) ; il doit connaître son nom, accepter d'être manipulé, venir quand on l'appelle, marcher en laisse, retourner au troupeau, respecter les clôtures...

Au bout de quelques semaines, la plupart des ordres utiles peuvent être acquis. Il n'est pas obligatoire que l'éducation soit à la seule charge du responsable du chien, un associé peut s'en charger, à la condition qu'il y ait une cohérence entre les différents acteurs (mêmes objectifs, mêmes ordres utilisés pour les mêmes situations). L'éducation permet donc d'asseoir l'autorité du maître sur le chien et le rend plus agréable et facile d'utilisation, sans réduire son efficacité au troupeau. Elle autorise également une utilisation du chien par d'autres personnes que le propriétaire dans la mesure où ces derniers transmettent les informations utiles (ordres appris). ■

Cyprien Zaïre, la Pastorale Pyrénéenne

Comment intégrer le chiot dans son troupeau



B. SICE

Il est préférable d'intégrer le chiot avec des animaux accueillants

où l'éleveur a une plus grande disponibilité et le confinement en bâtiment facilite les contacts entre le chiot et les ovins. Il n'est pas utile que cette période en bergerie excède deux à trois mois, car ce laps de temps sera souvent suffisant pour créer un attachement fort. Ceci permet une sortie précoce du chiot au

pâturage et participe à la poursuite de son éveil à son environnement, contribuant à sa stabilité. Ainsi, la date de mise à l'herbe habituelle permet d'estimer la date d'acquisition idéale du chiot. Pour les élevages ayant une longue période d'hivernage en bergerie (5 ou 6 mois), mieux vaut intégrer le chiot en milieu de période plutôt qu'en début.

Il est préférable de l'intégrer avec des animaux accueillants pour que les relations soient positives et lui engendrent du bien-être. Un lot d'agnelles est idéal. Des brebis adultes peuvent également convenir ; en revanche, il faut éviter des femelles suitées (les mères peuvent être agressives) ou de trop jeunes animaux, car il y a risque de morsures par jeu. Enfin, il est nécessaire d'installer dans le parc du lot d'animaux choisi un espace « refuge » (fait de claies) où seul le chiot pourra aller et venir pour se nourrir, s'abreuver, se reposer et se mettre à l'abri. Durant cette phase, l'éleveur doit être présent et vigilant pour surveiller le chien et corriger ses « erreurs » si besoin.

DES COMPORTEMENTS SPÉCIFIQUES

La réussite de cette phase d'intégration en bergerie est acquise lorsque l'on constate les comportements suivants, très spécifiques de l'attachement : le chiot se déplace sans appréhension au milieu des brebis et ne provoque pas d'affolement, il manifeste des signaux d'apaisement face aux animaux (tête et queue basses), il lèche les brebis, il ne dort plus dans son refuge, mais parmi les animaux. ■ C. Z.

Le but est de faire s'accepter mutuellement chiens et moutons, qui, au départ, ne sont pas « programmés » pour vivre ensemble. Pour cela, il faut favoriser au maximum l'attachement réciproque et permettre l'apprentissage des signaux de communication inter-espèces.

LE TROUPEAU, CENTRE D'INTÉRÊT DU CHIOT

Cette socialisation participe également à l'inhibition de l'instinct de poursuite du chiot vis-à-vis des animaux du troupeau. Pour réussir cette phase fondamentale, plusieurs règles doivent impérativement être respectées. Dès son arrivée sur l'exploitation, le chiot doit immédiatement être placé dans le troupeau, au milieu des animaux, et surtout ne pas passer quelque temps (même quelques heures) dans la famille. Le risque étant alors que le chiot s'attache aux humains et non aux animaux du troupeau. La mise en place doit être individuelle, et doit se faire lorsque le chiot a 7-8 semaines d'âge. Il faut dans un premier temps que son centre d'intérêt prioritaire soit le troupeau et non pas l'humain ou d'autres chiens : aussi, jusqu'à ce que l'attachement entre le chien et le troupeau soit fort, les contacts avec les humains et les autres chiens (même un chien de protection adulte) doivent être limités, et, pour ce qui est de l'espèce humaine, réservés au seul maître du chiot.

La meilleure période pour l'introduire est très certainement le moment où les brebis sont en bergerie. La saison hivernale est la plus indiquée dans la mesure